

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2023

Conseil municipal du 7 mars 2023



Introduction



L'année 2022 a été caractérisée par un choc géopolitique majeur (la guerre en Ukraine) et une crise énergétique dont l'impact peut être rapproché du premier choc pétrolier du début des années 1970. Il en est résulté une envolée de l'inflation, qui a conduit à un resserrement monétaire à marche forcée. En Europe, les gouvernements ont tenté de limiter l'impact de la crise énergétique sur les ménages et les entreprises par diverses mesures.

Ces derniers mois, la pression inflationniste semble se tempérer, avec une spectaculaire détente du prix du gaz sur le marché de gros européen. Le pic d'inflation semble être derrière nous (sauf nouveau choc). Pour autant, le retour vers les cibles d'inflations des banques centrales (2%) prendra du temps, car les entreprises vont continuer à répercuter dans leurs prix de vente les hausses de coûts passés et les hausses de salaires vont intégrer progressivement, avec un effet amorti, la hausse de l'inflation alimentant ainsi encore un peu les coûts des entreprises. Une diminution du glissement annuel des prix pourrait intervenir dès la mi 2023, selon l'INSEE.

Dans sa note de conjoncture du 14 décembre 2022, l'INSEE estime à +2,5% la croissance annuelle attendue en 2023.

Les éléments de cadrage



Pour l'élaboration de ce budget, les hypothèses d'évolution de la ville sont :

- 0% d'augmentation des taux d'impositions des ménages (Taxes foncières, habitations résidences secondaires, foncier non bâti), avec une progression des bases de taxe foncière bâties de moins de 7,5% (prise en compte de la revalorisation décidée par l'Etat de 7,1% et des constructions nouvelles pour 0,4%)
- Charges à caractère général au même niveau que les autorisations accordées en 2022
- Charges de personnel +3,3% par rapport aux autorisations votées en 2022 (prise en compte du glissement vieillesse technicité et des mesures salariales)
- Dépenses d'équipement à hauteur de 9,6 millions d'euros (hors CPE)
- La poursuite du désendettement de la ville
- Les travaux de modernisation de l'éclairage public à travers le Contrat de Performance Energétique pour 1,35 million d'euros couvert par l'Avance Remboursable Intracting de la Banque des Territoires (à taux 0%)

La vue d'ensemble des agrégats prévisionnels



Epargne brute = 3,4 M €

Remboursement du capital de la dette = 3,4 M €

Emprunt estimé à 3 M €
(en fin d'exercice après réalisation des cessions d'actifs et notification des subventions demandées en 2023)

Section de fonctionnement
28,7 M€

Section d'investissement
14,3 M€

Dépenses	(en M€)	Recettes
	budget global 43,0	
DRF	25,3	RRF 28,7
Auto financement	3,4	
		Auto financement 3,4
DRI	14,3	RRI 10,9

Les recettes réelles Fonctionnement

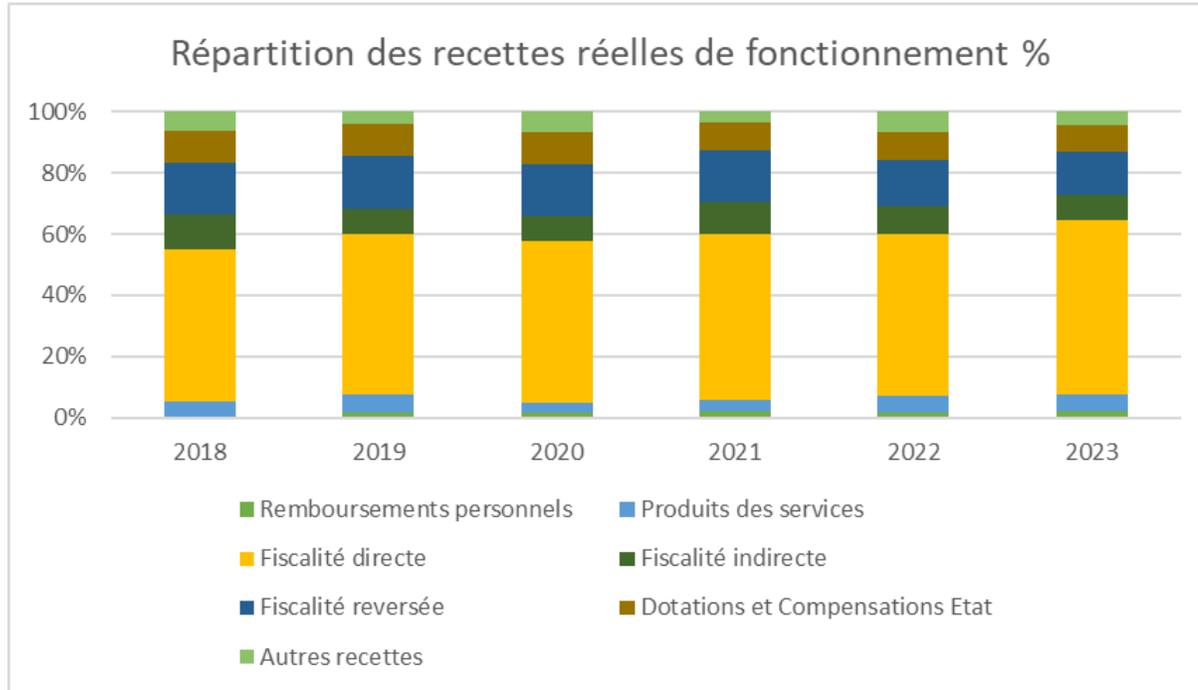


<i>En milliers d'euros</i>	CA 2020	CA2021	CAA2022	Orientations 2023
Atténuation produits	65	64	62	55
Produits des services, du domaine et ven	1 176	1 544	1 991	2 124
Impôts et taxes	20 463	21 807	22 041	22 683
Dotations et participations	3 257	2 802	3 322	2 735
Autres produits de gestion courante	489	497	588	567
Produits financiers	110	104	100	95
Produits exceptionnels	702	250	531	405
Total recettes réelles	26262	27068	28635	28664

Les recettes pour 2023 sont orientées quasiment au même niveau qu'en 2022, malgré la revalorisation des bases fiscales et des produits des services à un niveau d'avant crise.

Il est anticipé une baisse des droits de mutation, avec comme hypothèse une raréfaction des transactions immobilières, ainsi qu'une baisse des dotations de l'Etat, notamment sur la Dotation de Solidarité Urbaine.

Les recettes réelles Fonctionnement



Les dotations et compensations de l'Etat représentaient 11% des recettes réelles de fonctionnement en 2018. Elles sont projetées à 8,6% en 2023.

La part des produits des services représente 5,5% des recettes réelles, soit le même niveau qu'avant la crise sanitaire.

La fiscalité directe



	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Produit de la taxe d'habitation	6 061 698 €	6 234 623 €	6 380 646 €	681 394 €	741 321 €	866 920 €
Produit de la taxe foncière sur le bâti	6 885 752 €	7 113 512 €	7 265 903 €	11 188 511 €	11 687 774 €	12 564 357 €
Produit de la taxe foncière sur le non bâti	222 091 €	251 044 €	252 701 €	256 576 €	267 196 €	267 196 €
Compensation réforme TH (Coefficient de Correction)				2 222 017 €	2 367 225 €	2 532 931 €
TOTAL FISCALITE DIRECTE	13 169 541 €	13 599 179 €	13 899 250 €	14 348 498 €	15 063 516 €	16 231 404 €

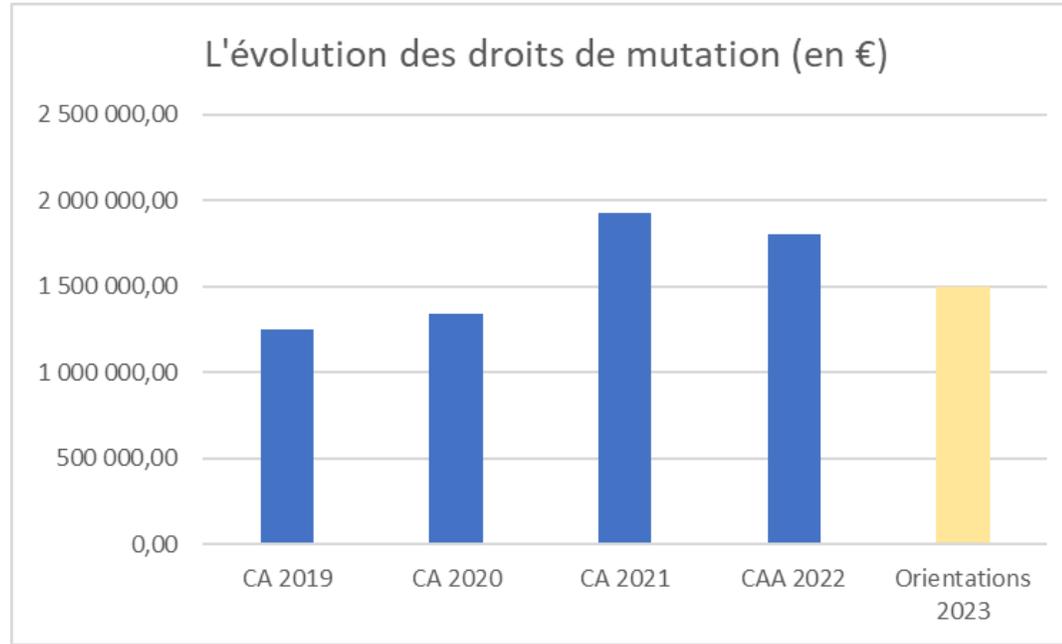
* Taxe d'habitation sur les résidences secondaires seules à partir de 2021

** Récupération de la part de taxe départementale à partir de 2021

A compter de 2021, la taxe d'habitation n'est perçue que sur les résidences secondaires. Les bases sont réévaluées à compter de 2023. Ce produit estimé prend en compte la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants.

L'évolution du produit de la taxe foncière n'est due qu'à la revalorisation des bases, décidée par le Gouvernement et la prise en compte des nouvelles constructions.

Les droits de mutation



Les recettes droits de mutation (*taxation des transactions immobilières de biens de plus de 5 ans au taux de 1,2%*) ont connu une légère baisse par rapport à 2021, mais sont à un niveau plus élevé qu'avant crise sanitaire.

L'orientation 2023 est basée sur une moyenne des années précédentes, à hauteur de 1,5 million d'euros.

Les dépenses réelles Fonctionnement



	En milliers d'euros	CA 2020	CA2021	CAA2022	Orientations 2023
011	Charges à caractère général	4 010	4 897	5 744	5 996
012	Charges de personnel	14 563	14 747	15 531	16 050
014	Atténuation de charges	660	352	580	590
65	Autres charges de gestion courantes	1428	1 373	1 403	1 412
66	Charges financières	1115	1 043	1 184	1 141
67	Charges exceptionnelles	9	79	10	15
68	Dotations provisions			19	15
	Total dépenses réelles	21785	22491	24471	25219

Les charges à caractère général progressent nettement sous la pression de l'inflation, particulièrement sur les fluides et les denrées alimentaires.

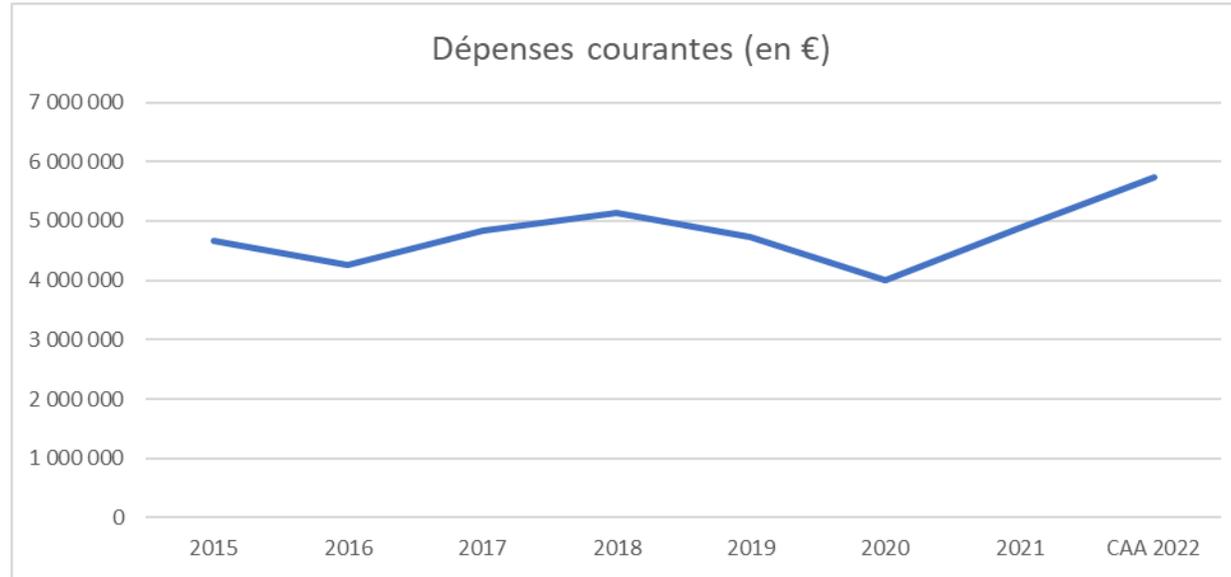
Il en est de même pour les charges de personnels avec les différentes revalorisations salariales qui ont eu lieu en cours d'année 2022. Les effets se poursuivent en 2023, première année pleine de ces revalorisations

Des éléments détaillés sur le personnel sont joints en annexe.

La remontée des taux pèsent sur les charges financières, même si la Ville ne dispose que de 20% de son encours à taux révisable.

Des éléments détaillés sur la dette sont joints en annexe.

Les charges courantes

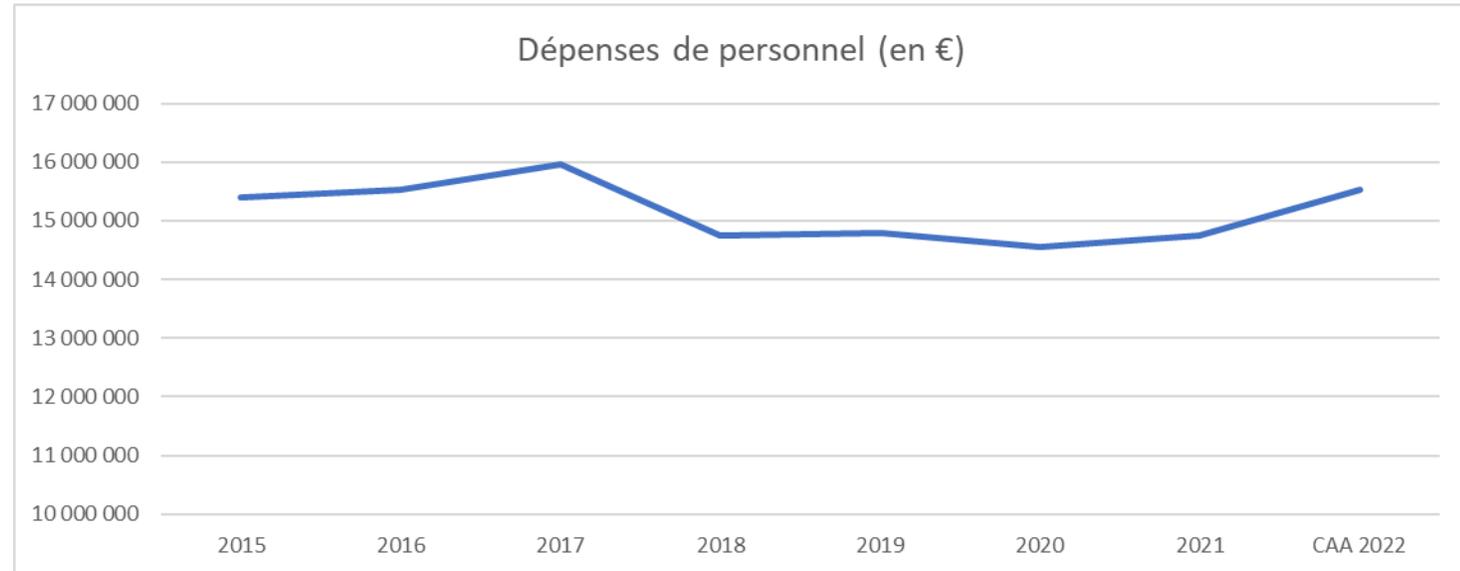


L'évolution des prix sur le secteur de l'énergie avait commencé à impacter les comptes de la collectivité dès le dernier trimestre de 2021. Ceci a été nettement plus significatif en 2022.

L'inflation pèse aussi lourdement sur les achats de denrées alimentaires (+43% entre 2019 et 2022).

Les autres dépenses sont contenues ou stabilisées au niveau de 2021.

Les charges de personnel

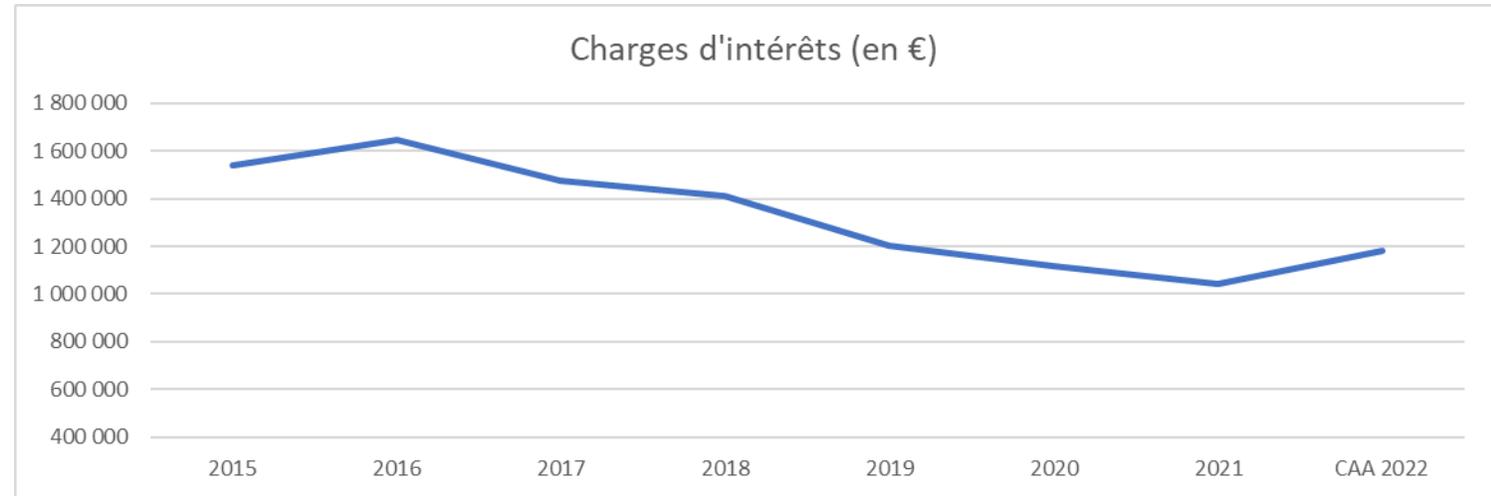


Les dépenses brutes de personnel sont situées autour de 15,5 millions en 2022 en prenant en compte les augmentations du glissement vieillesse technicité mais surtout les différentes revalorisations salariales (dégel du point d'indice, hausses du SMIC, reclassements des catégories C, reclassement des catégories B...).

Il est à noter que certains emplois sont aidés. Les dépenses afférentes sont affichées en totalité. Le montant de subventions ou aides perçues s'élève à 156 K€ en 2022.

C'est à travers ses emplois aidés que la ville assume son rôle social en permettant un retour à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées.

Les charges financières



Les charges financières de la ville ont baissé de 40% entre 2014 et 2021 par l'effet cumulé d'un désendettement de la ville et d'une baisse des taux d'intérêts.

La Ville subit les hausses des intérêts sur les 20% de son encours de dette. La renégociation intervenue en 2022 pour convertir un prêt de presque 7 millions d'euros à taux variable sur Livret A en un taux fixe à 1,2% a été une réelle opportunité.

Pour information, les intérêts de ce prêt refinancé, qui auraient été payés sur l'indexation du Livret A, s'élèveraient à 251 K€. Ils seront de 83 K€, soit une économie de 168 K€.

Le programme d'investissement



L'autorisation de programme « Rénovation de l'éclairage public »

Dans le cadre du Contrat de Performance Energétique, la rénovation du parc de l'éclairage public va intervenir sur 2023 et 2024 pour 2,8 millions d'euros. Les crédits de paiements sur 2023 sont à hauteur de 1 350 000€.

Objectif : passer de 1 740 000 KWH à 661 200 KWH (soit une baisse de 72% - engagement contractuel). L'économie serait de 75 500 € avec une électricité à 70 € du MWh (et 151 000 € de non dépenses avec une électricité à 210 € du MWh – prix de marché conjoncturel actuel).

Le financement est assuré par une Avance Remboursable Intracting de la Banque des Territoires à un taux de 0%, obtenu grâce à la labellisation Petites Villes de Demain.

Des subventions sont en cours d'instruction par l'Etat et le Département de Vaucluse.

Le programme d'investissement



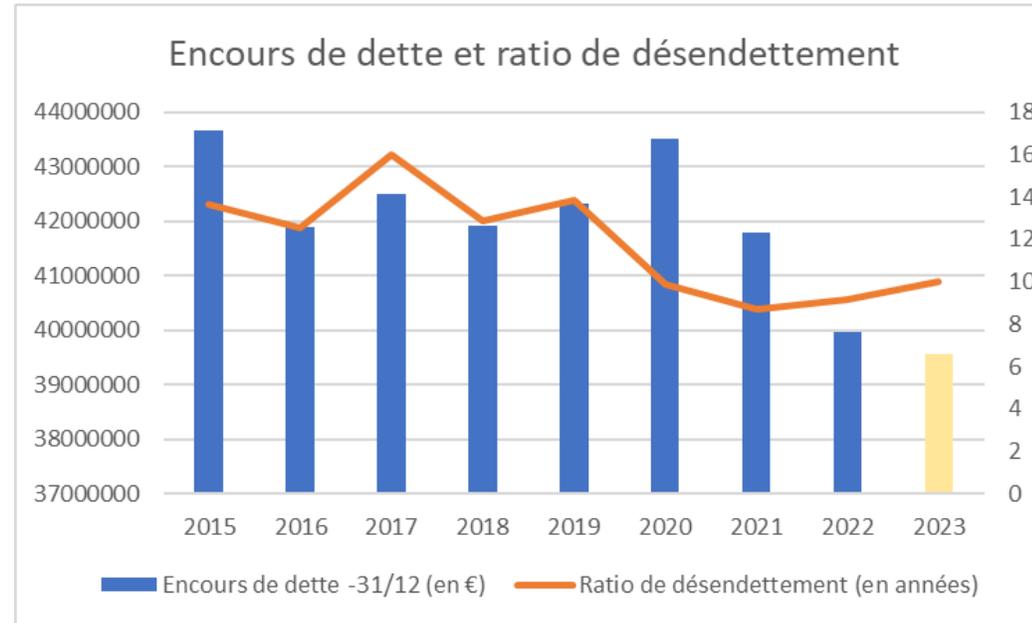
Les principales dépenses du programme d'investissement seraient :

- 3 930 k€ sur les travaux du Cinéma et de l'Immeuble Brancas
- 250 k€ sur l'opération de réhabilitation de la Place Rose Goudard
- 700 k€ sur des travaux de voiries
- 500 k€ dans les bâtiments scolaires
- 500 k€ dans la 4^e tranche de l'Espace Médical Municipal
- 200 k€ au titre du patrimoine (Campredon et Immeuble Beaucaire)
- 380 K€ de dépenses informatiques (serveurs, copieurs, sécurité ...)
- 862 K€ d'acquisition de terrain (parcelles gare SNCF)

Soit un montant total autour de 9,6 millions d'euros (hors Contrat de Performance)

Des subventions notifiées pour presque 2 millions d'euros, des fonds propres pour 4 millions et un autofinancement 3,4 millions d'euros financeront ce programme. D'autres subventions et des cessions sont en attente de notifications et de réalisations. L'objectif est de réaliser un emprunt de 3 millions d'euros maximum en 2023.

Encours de dette et ratio de désendettement



La Ville a réduit sa dette de 3,5 millions d'euros entre le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2022. L'objectif projeté est d'avoir un désendettement de 400 à 500 K€ en 2023, puis entre 500 K€ et 1 million les années suivantes .

L'amélioration régulière des niveaux d'épargne a permis d'avoir un ratio de désendettement qui était inférieur à 9 ans en 2021. Il se dégrade légèrement à 9,16 ans en 2022 avec le contexte inflationniste. L'objectif est de le contenir en dessous de 10 ans sur 2023.

Le budget annexe SPIC Parkings fermés



Depuis 2019, les parkings payants des Névons (237 places) et Moulin Vert (84 places) sont suivis dans le budget annexe.

Le budget 2022 génère un léger excédent de presque 13 K€, grâce à une fréquentation nettement supérieure des parcs fermés, notamment sur des fréquentations les week-ends hors période estivale.

L'objectif est d'atteindre ce même niveau recettes en 2023 avec des investissements limités au renouvellement des matériels et divers petits aménagements, ainsi que l'aménagement d'un parc fermé sur le site du partage des eaux.

Le budget annexe SPIC Parkings fermés



Sections de fonctionnement et d'investissement en k €

	Dépenses	(en K€ HT)	Recettes
Section de fonctionnement	DF 746 k €	budget global 1 001 k €	RF 733 k € Excédent de 13 K€
Section d'investissement	DI 130 k € Emprunt 125 k €		Excédent 28 k€ RI 227 k €

Le budget annexe SPIC Funéraire



Ce service public industriel et commercial « funéraire » est géré en budget annexe sans personnalité morale.

Le service funéraire municipal organise des obsèques à la demande des familles, propose des contrats obsèques en lien avec des partenaires mutualistes, mais intervient également en astreinte dans le cadre des pouvoirs de police du Maire pour les décès sur la voie publique ou dans les domiciles lorsqu'il n'y a pas de famille.

Ce budget présente un faible déficit d'exploitation de 11 K€ en 2022, qui doit être résorbé en 2023.

Les investissements projetés sur 2023 consistent en des travaux d'aménagements intérieurs et extérieurs visant à améliorer les conditions d'accueil des familles.

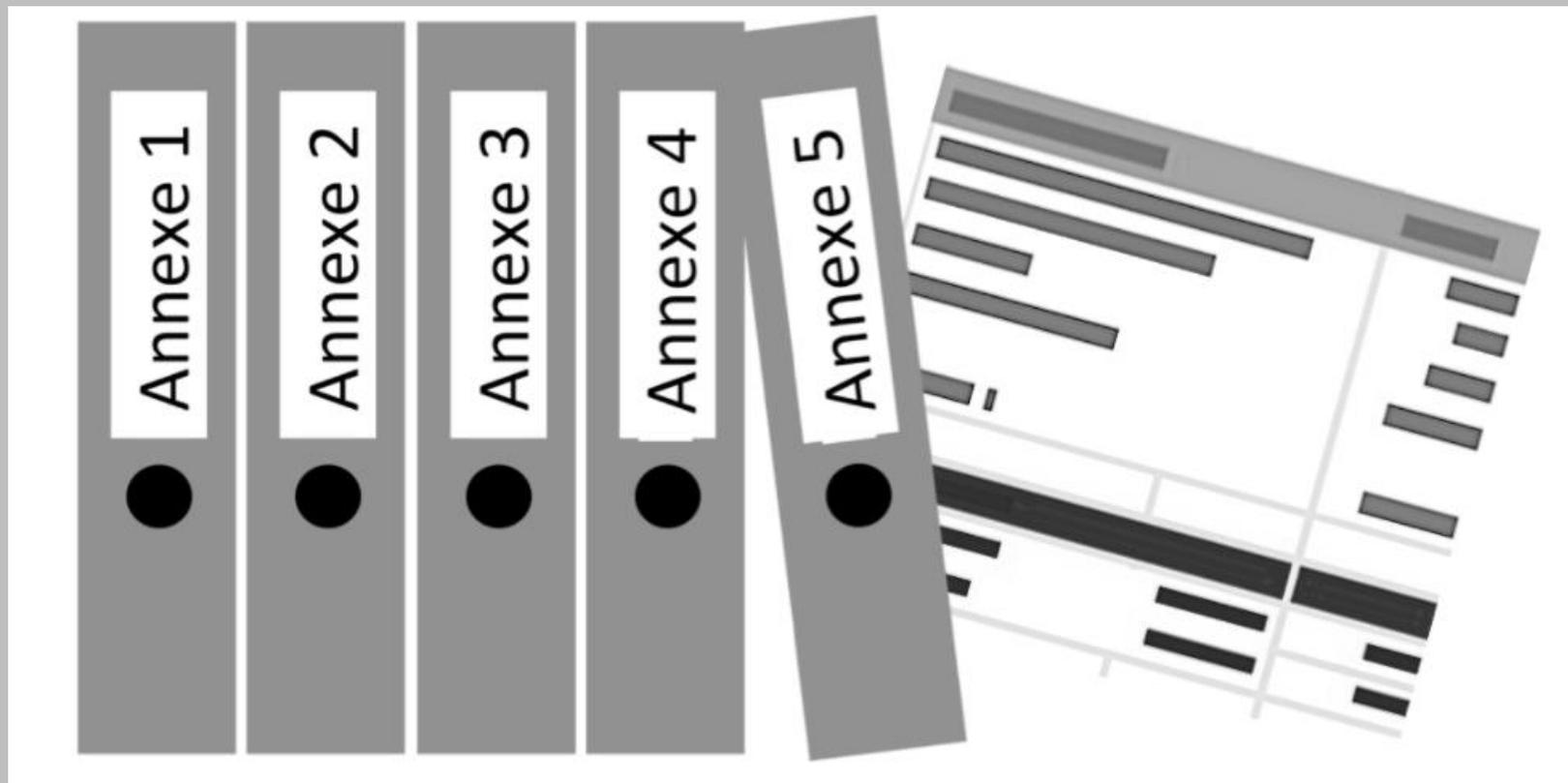
Le budget annexe SPIC Funéraire



Sections de fonctionnement et d'investissement en k €

	Dépenses	(en K€)	Recettes
Section de fonctionnement	DF 515 k € Déficit 11 k €	budget global 573 k €	RF 526 k €
Section d'investissement	DI 47 k €		RI 47 k €

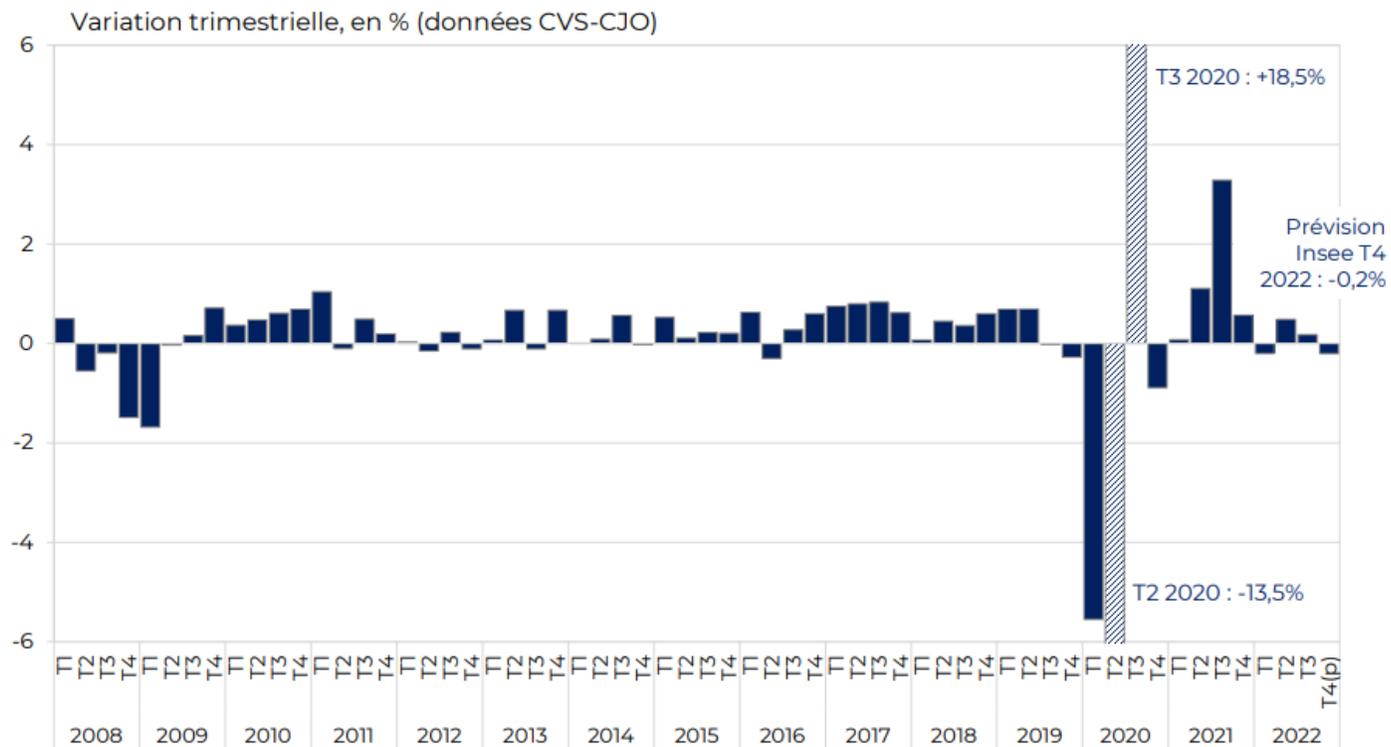
Les annexes



Annexe 1a Evolution du Produit Intérieur Brut (PIB)



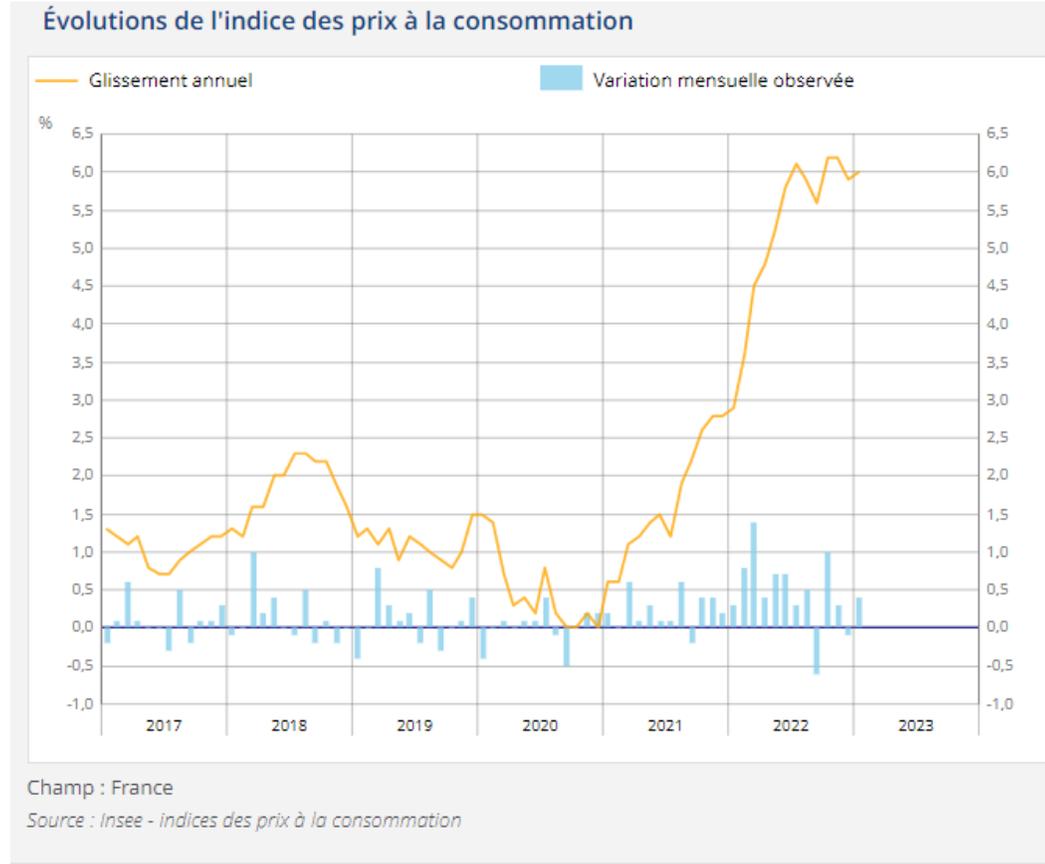
Évolution du PIB français



Source : Insee, [Note de conjoncture, 15 décembre 2022](#)

La croissance en 2022 a été de 2,6%,
L'INSEE dans sa note de conjoncture de décembre 2022 estimait la
croissance 2023 à 2,5%

Annexe 1b l'inflation



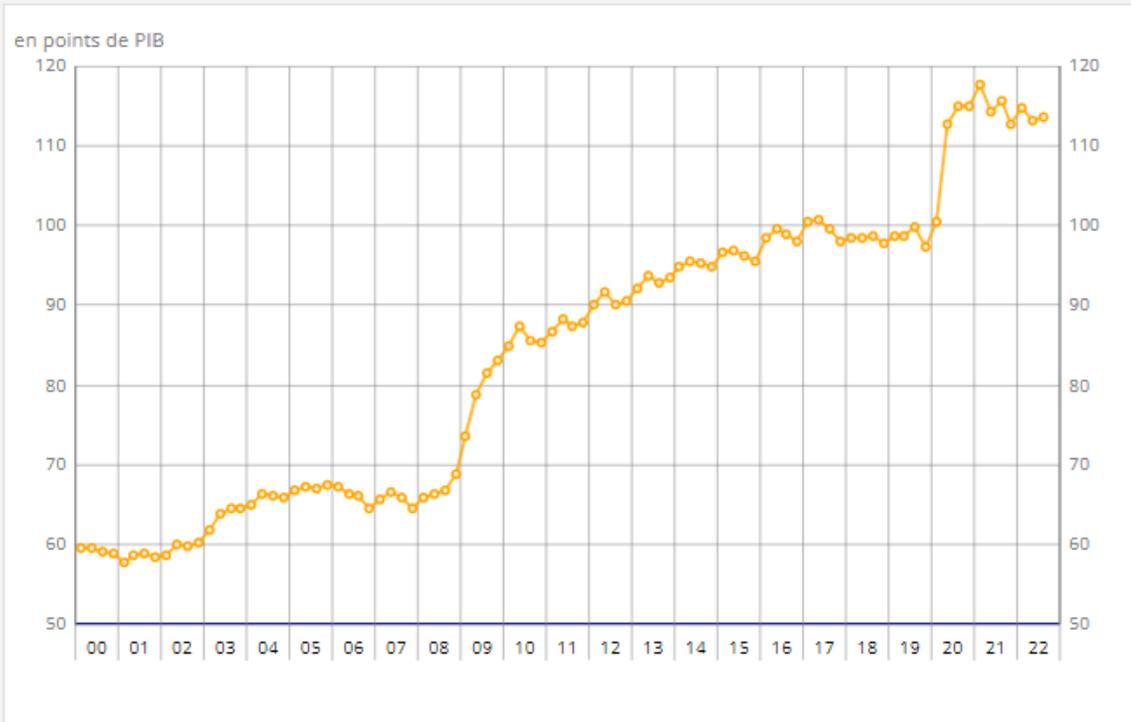
- Une inflation à 5,9% sur 2022. Elle atteindrait un palier. Elle est projetée à 5,5% par l'INSEE pour juin 2023, avant de refluer.

Annexe 1c

La dette publique



Dette au sens de Maastricht des administrations publiques en points de PIB (*)



Source : Comptes nationaux base 2014 - Insee, DGFIR, Banque de France

- Déficit des comptes publics : après 6,5% en 2021, une hypothèse de 5% en 2022, l'objectif du Gouvernement est de le stabiliser à 5% du PIB en 2023 et de passer sous le seuil des 3% en 2027.

Annexe 2a

Les effectifs de la ville



Les états d'information sur le personnel

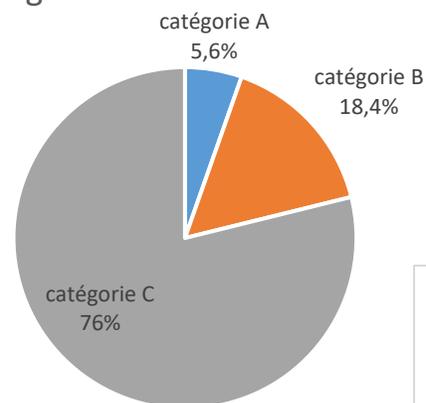
- Au 31/12/2022 :
- Nbre d'agents permanents, dont titulaires et contractuels : 319 agents permanents dont 309 titulaires FPT + 4 CDI +6 CDD (hors SPIC)
- SPIC Funéraire : 4 agents en CDI
- Nbre d'agents non-permanents : 57 agents non permanents
- 18 Contrats Aidés + 1 Collaborateur de cabinet + 32 occasionnels (remplaçants) + 1 apprenti + 5 contrats de projet
- Proportion d'agents de catégorie C
- Tous statuts confondus cela représente 300 agents sur 380 soit 79%

Annexe 2b Répartition des effectifs de la ville

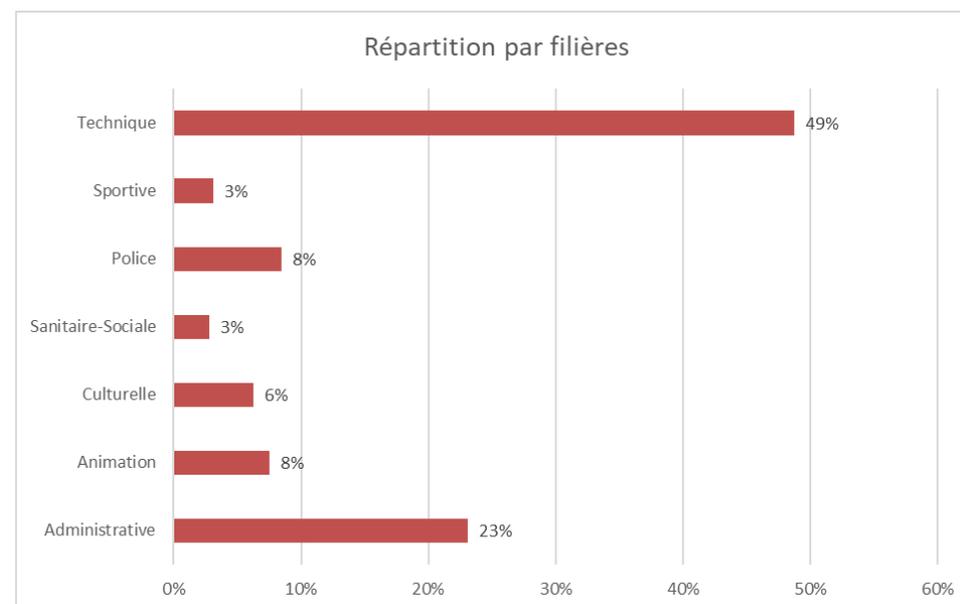


Les états d'information sur le personnel

Répartition de l'effectif permanent par catégorie



Répartition par filières



Annexe 2c

Départs et arrivées des effectifs de la ville



Les états d'information sur le personnel

- Les départs de l'année 2022 : 32 agents
- Retraites 15 agents
- Démissions 4 agents (en rupture conventionnelle)
- Mutations 12 agents (dont transfert des finances 5 agents)
- Détachement : 1 agent
- Les arrivées de l'année 2022 : 25 agents
- 12 agents titulaires arrivés en mutation et 2 CDI
- 11 Contractuels
- Soit un solde à la baisse de 7 unités. (32 départs et 25 arrivées)
*Pour rappel en 2021, il y a eu une baisse des effectifs de 4 unités : 9 départs et 5 arrivées.
Et en 2020, 11 unités (13 départs pour 2 arrivées) et en 2019, 7 unités (18 départs pour 11 arrivées),*

Annexe 2d L'absentéisme



Les états d'information sur le personnel

- Données absentéisme :

En 2022, on constate les chiffres suivants :

9 709 jours de maladie soit 26,6 ETP contre 24,3 en 2021 et 29,8 en 2019 (2020 n'étant pas une année de référence):

- 3 128 jours MO/AT pour 130 agents ou 8,57 E.T.P.

- 3 707 jours CLM/CLD pour 17 agents ou 10,1 E.T.P.

- 1 430 jours liés à la crise sanitaire pour 149 agents ou 3,9 ETP

Force est de constater une augmentation des jours d'absence avec 2,3 ETP en plus entre 2021 et 2022. Cela s'explique essentiellement par l'absentéisme lié au COVID.

Jour de carence

Lors de la première vague de l'épidémie, au printemps, le gouvernement avait suspendu l'application du jour de carence pour tous les fonctionnaires, quelle que soit la maladie. Puis il a été rétabli en juillet 2020 pour la supprimer à nouveau pour le 1^{er} janvier 2021.

La carence ne s'applique pas pour les périodes de maladie au titre de la crise sanitaire sur toute l'année 2022.

- Nombre d'accidents du travail

En 2022, les déclarations d'accidents de service ont été stables par rapport à 2021, il y a eu 23 déclarations dont 7 sans arrêt de travail. Les périodes de confinement et de baisse d'activité des services avaient fait baisser le nombre d'accident du travail. Aujourd'hui, la reprise de l'activité génère une accidentologie semblable aux années précédentes avec une activité identique,

Annexe 2e

La formation



Les états d'information sur le personnel

- Suivi de formation 2022

195 jours de formation ont été effectués sur l'année 2022, 90 agents formés soit une moyenne de 2,2 jours de formation (hors formations sécurité)

Le budget formation 2022 s'est élevé à 87 600 € hors cotisation CNFPT

- Montant du chapitre 012 au 31/12/2022=
Mandaté 15 531 039 Euros.

Annexe 2f

La protection sociale complémentaire



Lors du Conseil Municipal du 7 juillet 2021, une délibération relative à la protection sociale complémentaire au sein de la mairie de L'Isle a été adoptée. Cette délibération a fait l'objet d'un débat notamment lors de la commission des finances et des affaires générales conformément à l'ordonnance du 17 février 2021, sur le coût de cette participation à la PSC, et les mesures envisagées avec en prévoyance, au moins 20 % de prise en charge au plus tard le 1er janvier 2025 et en santé, au moins 50 % de prise en charge au plus tard au 1er janvier 2026.

Il a été ainsi rappelé que la ville de L'Isle sur la Sorgue mène depuis plusieurs années une politique active de gestion des Ressources Humaines dont l'un des volets est la prévention de la santé et de la sécurité au travail. Elle veille, notamment au travers des formations et des ateliers dans le cadre de la qualité vie au travail, à promouvoir la santé et à renforcer le bien être des agents.

Aussi, la collectivité a décidé de saisir l'opportunité offerte aux employeurs publics de pouvoir participer financièrement à la protection sociale complémentaire, santé ou prévoyance qui répond à plusieurs enjeux :

- Faciliter l'accès aux soins dans un contexte d'augmentation des dépenses de santé,
- Apporter un maintien de salaire face à la perte du pouvoir d'achat des agents et garantir le maintien de traitement en cas de perte de revenus pour maladie.

Pour mémoire, les employeurs peuvent contribuer soit au titre de contrats et règlements auxquels un label a été délivré (adhésion à l'initiative de l'agent auprès du prestataire de son choix) soit au titre d'une convention de participation après mise en concurrence (contrat négocié avec un prestataire par la collectivité).

Seuls les agents ayant souscrit un contrat individuel dans le cadre de cette convention peuvent prétendre à une aide financière de leur employeur.

C'est dans le cadre du dialogue social que la ville a mené un travail de concertation avec les organisations syndicales à l'issue duquel les choix suivants ont été opérés afin de satisfaire le plus grand nombre d'agents :

- Participation employeur au titre de la garantie santé par le dispositif de labellisation à hauteur de 15 €uros mensuel, ou
- Participation employeur au titre de la prévoyance par le dispositif de labellisation à hauteur de 15 €uros mensuel.

Le dispositif de la labellisation permet à la Collectivité d'accorder de façon sécurisée sa participation à des garanties choisies par les agents parmi des contrats de garanties santé ou prévoyance labellisés. Les agents restent libres de choisir leur prestataire.

Annexe 2g Le Temps de Travail et la mutualisation



Les états d'information sur le personnel

- Temps de travail

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 dite loi de transformation de la Fonction Publique est venue harmoniser la durée du temps de travail de l'ensemble des agents de la fonction publique territoriale. L'article 47 de cette même loi modifie l'article 7-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Il fixe un délai d'un an à compter du renouvellement de l'assemblée délibérante pour définir les règles relatives au temps de travail des agents. Le dernier alinéa de l'article 7-1 est abrogé, supprimant les dispositions locales, les congés extralégaux et autorisations d'absence non réglementaires réduisant la durée légale du travail effectif. L'abrogation des régimes dérogatoires impose aux collectivités la redéfinition, par délibération et dans le respect du dialogue social, de nouveaux cycles de travail.

Ainsi, le protocole d'accord RTT de 2007 en vigueur dans la collectivité est devenu caduque le 1er janvier 2022. Un nouveau protocole conforme à la réglementation des 1 607 heures a été adopté par l'assemblée délibérante le 25 mai 2021. Les nouvelles règles sur le temps de travail sont entrées en vigueur le 1er janvier 2022.

Par conséquent, un nouveau règlement intérieur de la collectivité a été adopté par l'assemblée délibérante le 24 mai 2022, Celui-ci répertorie notamment les règles d'organisation générale des services ainsi que les organisations particulières.

- Mutualisation de service

L'assemblée délibérante du 24 mai 2022 a adopté la mise en commun d'un service des Finances au sein de la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse. Ainsi, les 5 agents municipaux affectés au service des Finances de la Ville de L'Isle sur la Sorgue ont été transférés par mutation à la CCPSMV.

Annexe 3a La dette en synthèse

*tous budgets

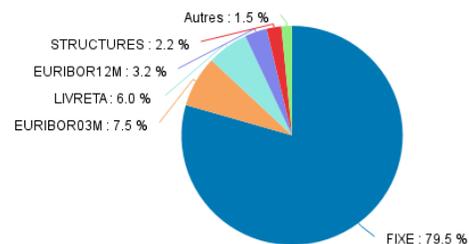


Les états d'information sur la dette

Caractéristiques de la dette au 31/12/2022

Encours	40 118 311,05	Nombre d'emprunts	32
Taux actuariel	2,86%	Taux moyen de l'exercice	2,51%

Index de taux



Index	Nb	Encours au 31/12/2022	%	Annuité Capital + Intérêts	%
FIXE	21	31 888 633,20	79,49%	3 690 241,75	72,91%
EURIBOR03M	4	3 022 459,73	7,53%	236 931,77	4,68%
LIVRETA	3	2 421 760,00	6,04%	504 278,61	9,96%
EURIBOR12M	2	1 300 954,75	3,24%	400 945,95	7,92%
STRUCTURES	1	871 651,58	2,17%	186 273,76	3,68%
EURIBOR01M	1	612 851,79	1,53%	43 022,29	0,85%
TOTAL	32	40 118 311,05		5 061 694,13	

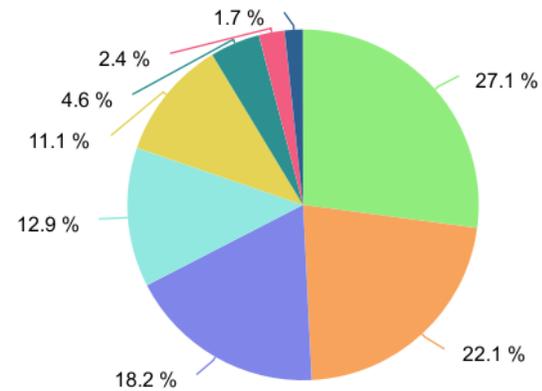
Annexe 3b La dette en synthèse

*tous budgets



Les états d'information sur la dette

Prêteurs



Prêteur	Notation MOODYS	%	Montant
Caisse d'Epargne	-	27,10	10 870 774,75
Caisse de Crédit Agricole	-	22,12	8 874 434,08
Société Générale	-	18,21	7 304 385,33
Crédit Mutuel	-	12,86	5 157 730,14
Dexia Credit Local	-	11,07	4 442 170,81
Crédit Foncier	-	4,60	1 847 055,94
ARKEA BANQUE	-	2,37	950 000,00
Caisse des Dépôts et Consignations	-	1,67	671 760,00
TOTAL			40 118 311,05

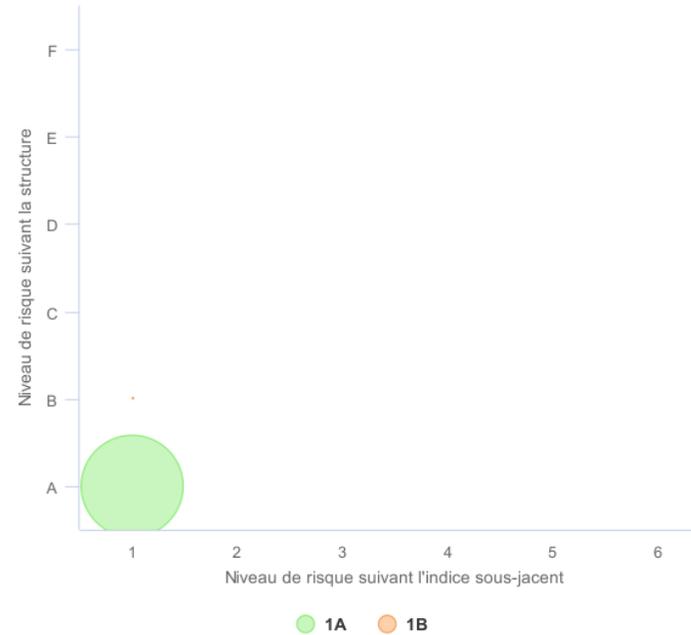
Annexe 3c

La dette selon la charte de bonne conduite



Les états d'information sur la dette

Classification de l'encours au 31/12/2022 en fin de journée selon la charte Gissler



Catégorie	Encours au 31/12/2022	%
1-A	39 246 659,47	97,83%
1-B	871 651,58	2,17%
TOTAL	40 118 311,05	100 %

Le risque de structure est faible en A et fort en F - Le risque sous jacent est faible en 1 et fort en 6

Annexe 3d Profil d'extinction de la dette



Les états d'information sur la dette

Les annuités



Le Capital Restant Dû

